

Contrat d'engagement œufs du 8 janvier 2020 au 2 décembre 2020 (48 livraisons possibles)

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) sont :

- Contrat direct producteur/consommateur, en pré-financement : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires,
- Les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions ;
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables ;
- Echanges et vie locale entre Paysan et Mangeur : les champs sont notre paysage partagé ;
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne.

Entre l'adhérent du groupe AMAP « CHAMPS LIBRES » :



Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél :
E-mail :

L'aviculteur:

DESERVILLE Michel
Ferme de Toussacq
77480 Villenaux La Petite
Tel : 06 21.86.02.94
E-mail : desserville.michel@orange.fr

La structure "**Les Champs des Possibles**" représentée par **Sylvain Péchou et Maela Le Guillou** son co-gérant :

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenaux-la-Petite
N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945
Tel: 06 95 23 94 13
E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr



Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP.

- Modalités contractuelles -

- **Durée du contrat** : du 8 janvier 2020 au 2 décembre 2020 (48 livraisons possibles)
- **Livraisons** : le mercredi de 18h30 à 20h aux Vergers de l'îlot (le calendrier de distribution suivra le calendrier du contrat légumes).
- **Modalité de livraison choisie** :
 - toutes les semaines (quantité minimum 6 œufs)
 - tous les 15 jours (quantité minimum 12 œufs)

- **NOUVEAU** : possibilité d'acheter une/des poules prête(s) à cuire à la fin du contrat au prix unitaire de 10 € (cet achat aidera l'aviculteur à renouveler son cheptel de poules). Elles seront livrables entre la première et deuxième semaine de décembre.

- **Contrat choisi** (cochez le contrat choisi)

Description	Nombre d'œufs	Prix	TOTAL
<input type="checkbox"/> Livraison 6 œufs toutes les semaines	288	144 €	144 €
<input type="checkbox"/> Livraison 12 œufs toutes les semaines	576	288 €	288 €
<input type="checkbox"/> Livraison 12 œufs toutes les 2 semaines	288	144 €	144 €
<input type="checkbox"/> Poule prête à cuire (nombre et total à préciser)		10 €	
TOTAL (à reporter en fonction des options choisies)			

- **Règlement : NOUVEAU – Paiement par prélèvement**

- ✓ Les règlements se feront au bénéfice des *Champs des Possibles* et affectés au compte entrepreneur de Michel Deserville par prélèvement automatique.
- ✓ Le paiement de la part de production, dont il est rappelé qu'il doit être un préfinancement, peut se faire, en 1 fois, 2 fois ou 3 fois : un échéancier sera remis à l'amapien(ne) par les *Champs des Possibles*.
- ✓ Si le contrat légumes a également été souscrit, le RIB est donc déjà enregistré et l'autorisation de prélèvement sera transmise ensuite.
- ✓ Si le contrat légumes n'a pas été souscrit, l'amapien(ne) devra remettre un RIB avec le contrat et l'autorisation de prélèvement lui sera transmise ensuite.
- ⇒ Il s'engage à prévenir sans délai un référent maraichage de tout changement de coordonnées bancaires en cours d'année d'engagement.
- ✓ **3 possibilités (cochez la formule choisie et si l'option « poule » a été choisie, ajouter le montant correspondant)**
 - paiement en une fois (soit 144 € ou 288 € en fonction du contrat) ;
 - paiement en deux fois (soit 72 € / 72 € ou 144 € / 144 € en fonction du contrat) ;
 - paiement en trois fois (soit 48 € / 48 € / 48 € ou 96 € / 96 € / 96 € en fonction du contrat).

-
- **Prix des œufs et aléas :**

- ✓ Le prix de l'œuf est fixé à 0,5 €.
- ✓ Certains aléas de production peuvent entrainer des variations de ponte et donc une incidence sur les différentes livraisons programmées. **Ainsi, chaque contrat assure à l'adhérent la livraison du nombre d'œufs souhaité sur la durée du contrat mais la répartition ne sera pas forcément identique toutes les semaines.**
- ✓ Comme les œufs sont produits tous les jours, les œufs distribués auront été pondus entre la veille du jour même de la distribution et 6 jours plus tôt. Les œufs sont consommables 28 jours à partir de la date de ponte.

- **Engagements de l'adhérent :**

- ✓ Adhérer au groupe AMAP, participer à la concrétisation de ses objectifs, et assurer sa part de permanence aux distributions (au moins une distribution sur la durée du contrat).
- ✓ Pré-financer la production.
- ✓ Participer aux ateliers pédagogiques proposés par l'éleveur pendant la période d'engagement.
- ✓ Venir chercher ses œufs sur le lieu de distribution les mercredis prévus dans le contrat.

En cas d'absence, les œufs pourront être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent. **L'adhérent s'engage à prendre la quantité d'œufs prévus sur la durée de son contrat.** A échéance du contrat, les œufs non pris ne pourront être ni réclamés ultérieurement, ni remboursés.

➤ **Engagements de l'aviculteur :**

- ✓ Production respectueuse de la nature.
- ✓ Alimentation des poules issue de l'agriculture biologique.
- ✓ Livrer toutes les semaines des œufs extra-frais, issue de sa production et répartis quantitativement de manière conforme aux souhaits des adhérents souscripteurs.
- ✓ Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des poulaillers.
- ✓ Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- ✓ Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

➤ **Engagements communs :**

- ✓ Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- ✓ Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

➤ **Evolution du contrat :**

Si une modification est envisagée au cours de la saison, un avenant au présent contrat pourra être réalisé par les adhérents concernés.

Fait à, le

Signature de l'adhérent

Signature de l'aviculteur

Signature du président de la structure

Les Champs des Possibles